

Plan Canicule et Plan Grand Froid



Date : / /

Madame, Monsieur,

En cas d'activation du « plan d'alerte et d'urgence des populations » décidée par Monsieur le Préfet du Nord, les personnes inscrites sur le registre nominatif des personnes fragilisées et/ou isolées bénéficient de l'action de veille saisonnière qui consiste à prendre des nouvelles et éventuellement déclencher les secours si cela s'avère nécessaire.

Si vous souhaitez vous inscrire merci de remplir le document ci-dessous.

Vous pourrez à tout moment vous désinscrire du dispositif ou rectifier les informations.

Inscription sur le registre nominatif communal de recensement des personnes fragilisées et/ou isolées
Nom
Prénoms
Adresse
Date de naissance : / / / Age
Téléphone (obligatoire)
Portable
Personne à prévenir en cas d'urgence Mme/M.....
Lien de parenté
Téléphones (portable et fixe)
Information importante :
Coordonnées du service intervenant à domicile :

Signature de la personne concernée ou son représentant légal

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'inscription au service d'aide à domicile dans le cadre des missions générales de service public confiées au CCAS par les articles L123-5, L121 du code de l'action sociale et des familles.

Afin de favoriser l'intervention des services sociaux, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande. Ces données sont notamment utilisées par les services susmentionnés pour organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L.116-3 est mis en œuvre. Les maires peuvent également procéder à ce recueil à la demande d'un tiers à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposée.

Les données personnelles sont réservées à l'usage du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Saulve, qui en est responsable, et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : CPAM, Département, caisses de retraites. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition pour motifs légitimes. Vous pouvez également limiter le traitement qui est fait de vos données personnelles. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du CCAS, par courrier postal : 140 rue Jean Jaurès, 59880 Saint-Saulve, ou par courrier électronique : dpo@valenciennes-metropole.fr Vous avez enfin la possibilité, si les réponses du CCAS ne vous satisfont pas, de faire une réclamation auprès des services de la CNIL : www.cnil.fr